

Coopération Solidarité Développement (CSDPTT)

La Lettre de aout 2001

No : 69

Privatisation de TELECOM MALAGASY

L'appel d'offres pour la privatisation de Telecom Malagasy (TELMA) a été lancé le 28 juin 2001. Il s'agit de mettre en vente 36% de l'opérateur malgache. L'appel d'offre porte aussi sur l'octroi d'une licence de téléphonie fixe, d'une licence GSM 1800 MHz et d'une licence de transmission de données VSAT.

L'adjudicataire devra être un consortium d'investisseurs comprenant des malgaches et un « opérateur de télécoms de référence internationale qui en sera le chef de file ».

Les membres du consortium détiendront 70% du capital total de la TELMA, les étrangers ne pourront dépasser 49% et les malgaches devront en acquérir au minimum 15%.

Actuellement France Câbles et Radio filiale de France Télécom détient déjà 34% du capital de TELMA. Dans le cas où FCR ne ferait pas partie de l'adjudicataire, FCR s'est engagé à céder l'intégralité de ses 34% d'actions au chef de file du consortium.

TELMA gère actuellement 54000 lignes et ses états financiers de l'an 2000 présentent un chiffre d'affaires de 377,8 milliards FMG (57,7 millions de dollars US) et un bénéfice net de 36,3 milliards de FMG (5,5 millions de dollars). Par ailleurs TELMA détient 51% du capital social de DTS, prestataire de service dans la transmission de données et leader des fournisseurs d'accès à Internet à Madagascar. TELMA détient encore 34% du capital de SACEL, l'un des 4 opérateurs de téléphonie mobile du pays.

Le dépouillement des offres est prévu le 26 octobre.

L'appel d'offres a été publié alors que les négociations avec les syndicats de personnel n'étaient pas terminées. Ceux-ci espéraient arriver à un accord avant cette publication et ont donc appelé à une grève d'avertissement le 29 juin.

Les discussions portaient sur 3 points. Le premier concernait la prise en compte de la convention collective amendée de 1999 dans le cahier des charges. Le deuxième concernait de "nouvelles dispositions concernant le Fonds de Portage et de Privatisation". Il est en effet prévu la création d'un fond qui devrait permettre au personnel de souscrire à des actions. Le dernier point porte sur la licence de téléphonie mobile GSM 1800 Mhz. Les techniciens estiment, en effet, que cette bande est inexploitable ou alors elle coûte trop chère pour être rentable. Les deux principaux opérateurs GSM du pays utilisent la bande des 900 Mhz.

En attendant, les activités semblent continuer, une annonce parue récemment dans la presse informe d'une baisse de 32,5% du tarif Hors taxe de la connexion Internet à partir du 1er juillet. Désormais, les internautes paieront à TELMA 135 Fmg/minute de connexion au lieu de 200 Fmg/minute, tarif pratiqué en ce moment. Rappelons cependant que ce tarif ne comprend pas la quote-part due aux ISP.

1 FF=890 Fmg
